

Sous-section 5.—Services et activité du gouvernement fédéral

Les services étudiés dans la présente sous-section sont ceux qui se rattachent à l'inspection des bateaux à vapeur, au pilotage, aux équipages et aux accidents de navigation; l'activité est celle de la marine marchande du gouvernement canadien et des Paquebots nationaux (Antilles).

Inspection des bateaux à vapeur.—Le Service d'inspection des bateaux à vapeur, établi en vertu de la Partie VII de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, comprend un quartier général à Ottawa et un personnel d'inspection aux principaux ports océaniques et intérieurs. La loi pourvoit à une commission, connue sous le nom de Commission d'inspection des bateaux à vapeur, qui règle les problèmes suscités par l'application de la loi. Le Service d'inspection des bateaux à vapeur est responsable de l'application des dispositions de la loi relatives à l'inspection périodique des navires à force motrice, l'émission des certificats d'inspection, l'attribution des lignes de charge, les conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées sur les navires et la protection des débardeurs contre les accidents, et aussi des dispositions qui ont trait au certificat et à l'embauchage des mécaniciens.

8.—Inspection des bateaux à vapeur, par division d'inspection, année terminée le 31 mars 1947

Port	Navires sujets à inspection quand ils sont en service		Navires inspectés				Navires non inspectés	
			Navires immatriculés ou possédés au Canada		Navires immatriculés ou possédés ailleurs			
			nomb.	tonnage brut	nomb.	tonnage brut		
Halifax.....	143	228,605	141	225,763	2	2,842	néant	néant
Saint-Jean (N.-B.).....	107	300,767	45	109,923	néant	néant	62	190,843
Québec.....	82	86,147	78	85,306	"	"	4	842
Sorel.....	97	99,089	64	88,988	"	"	33	10,101
Montréal.....	197	720,222	122	370,770	3	9,499	55	113,611
Kingston.....	—	—	66	93,098	néant	néant	néant	néant
Toronto.....	233	387,371	230	383,223	1	2,482	2	1,661
Midland.....	69	109,880	58	106,199	néant	néant	11	3,681
Collingwood.....	56	48,650	50	46,599	1	1,895	5	156
Port-Arthur.....	151	31,814	54	25,594	néant	néant	98	6,386
Vancouver.....	349	381,509	281	363,817	1	5,841	68	17,693
Victoria.....	80	123,045	58	111,845	néant	néant	22	11,200
Totaux.....	1,564	2,517,099	1,247	2,011,130	8	22,559	360	356,174

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu des dispositions arrêtées dans la Partie VI de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada. Des pilotes brevetés peuvent offrir leurs services aux navires étrangers dans les eaux locales ou intérieures. En même temps, le pilotage peut être considéré comme une méthode d'assurance.

Il y a 42 districts de pilotage au Canada, dont neuf (Sydney, les lacs Bras-d'Or, Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Saint-Laurent—Kingston—Ottawa, Churchill et Colombie-Britannique) relèvent du ministre des Transports qui est en même temps l'administrateur du pilotage. Les autres districts relèvent d'administrations locales désignées par le gouverneur en conseil en vertu des dispositions de la loi de la marine marchande du Canada.